

Objet : Armistice de la guerre de 1914 / 1918 -cérémonie du 11 novembre
Commémoration par les élèves de CM2
Réglementation de la circulation et du stationnement.
Vendredi 10 novembre 2023

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 12 juin 2023 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de l'association des anciens combattants et prisonniers de guerre en collaboration avec les élèves de CM2 des écoles primaires de Brignais,
Afin de faciliter le déroulement de cette manifestation et d'assurer la sécurité de la circulation des véhicules et des piétons, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

Article 1

Le stationnement sera interdit sur la place du Souvenir le vendredi **10 novembre 2023 de 13h 00 à 15h 00**.

La signalisation sera mise en place par le service technique de la Ville, en collaboration avec la Police municipale et applicable dès son implantation. Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

Article 2

Le temps de la Cérémonie de 14h00 à 15h00, la circulation sera interdite sur la place du Souvenir et sur l'avenue Générale de Gaulle de l'angle rue Ferdinand Gaillard jusqu'à la rue Auguste Simondon, seuls les transports en commun seront autorisés à circuler sur ladite voie.

Article 3

La rue de Ronde sera accessible le temps de la cérémonie par une déviation de la place Gamboni à hauteur de l'intersection avec le Pont Vieux.

Article 3

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police municipale, Madame la Cheffe des Sapeurs pompiers de Vourles et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRIGNAIS, le 24 octobre 2023

Po Le Maire,

Serge BÉRARD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE BRIGNAIS . 28 rue Général de Gaulle . 69530 Brignais . Tél. 04 78 05 15 11

contact@mairie-brignais.fr . www.brignais.fr

Philippe SANTONI
Conseiller délégué à la Sécurité

